

Réponse à un jeune musulman de 18 ans au sujet des prières musulmanes illégales

Le 28 décembre, l'auteur a mis en ligne sur YouTube sa dernière vidéo exclusive, tournée le 10 décembre dans les rues de l'enclave musulmane de Barbès (Paris 18e), qui montre des milliers de musulmans priant illégalement sur la chaussée et les trottoirs de la rue des Poissonniers :

Cette vidéo a connu un succès fulgurant, bien qu'ayant été mise en ligne en pleine période de vacances et de fêtes : plus de 49.000 personnes l'ont déjà visionnée, en seulement 6 jours.

Parmi ces personnes, un bon nombre de musulmans, dont certains ont déposé des commentaires sous notre vidéo. La plupart de ces commentaires sont agressifs, voire insultants ; comme il est de coutume, certains d'entre eux contiennent des propos racistes envers les Français, les Blancs, les Juifs (il va de soi que nous les avons supprimés dès que nous en avons eu connaissance).

Mais nous avons aussi reçu un long message personnel (dans la messagerie de YouTube), envoyé par un « jeune musulman de 18 ans », message qui était rédigé correctement et poliment.

Ce message contenait les habituels reproches et plaintes contre la France, au sujet des prières publiques illégales dont se rendent coupables un certain nombre de musulmans chaque vendredi dans les rues de Paris et de nombreuses autres villes.

Nous avons répondu en détail à ce « jeune musulman de 18 ans », et il nous a semblé intéressant de livrer cette réponse à nos lecteurs, car elle rappelle un certain nombre de points importants sur ce sujet dont les médias français commencent enfin à parler, après des années de censure. (1)

=====
Bonjour,

d'abord, je te félicite de t'adresser poliment à nous. C'est plutôt rare de la part des musulmans qui ont vu nos vidéos, et qui nous insultent très souvent, juste parce que nous montrons ce qui se passe dans certaines rues de Paris.

Voici une réponse point par point à ton message :

« J'aimerais essayer de comprendre ce qui, toi et les autres militants, vous dérange dans le fait qu'il y est des hommes qui essaient de faire leur culte sachant que la mairie de Paris ne leur a pas autorisé à construire de mosquée dans ce quartier qu'est Barbès. »

Il y a 4 mosquées à la Goutte-d'Or, qui suffiraient aux habitants du quartier. Mais la majorité des musulmans qui prient illégalement dans les rues de Barbès viennent des banlieues de Paris, exprès pour occuper ces rues. En effet, on voit des files de musulmans qui arrivent du métro (Barbès-Rochechouart) ou du RER (Gare-du-Nord) avant la prière, et des files de musulmans qui retournent au métro ou au RER après la prière. En réalité, ces prières publiques sont un acte de prosélytisme et un acte politique, destiné à imposer de force l'islam dans la sphère publique, qui prouve aussi le mépris de la France et de ses lois. Ce qui nous dérange, et avec nous les centaines de milliers de Français qui ont lu nos articles et vu nos vidéos sur ce sujet, c'est que ces musulmans occupent des rues entières, les barrent avec des barrières, empêchent les véhicules de passer (s'il y a un incendie, comment le camion des pompiers passera-t-il ? Si une personne a un infarctus, comment l'ambulance passera-t-elle ?), expulsent les non-musulmans des trottoirs et/ou de la chaussée sur lesquels ils prient, bref agissent de façon totalitaire, dans un complet mépris des Lois françaises et des non-musulmans. Cette attitude est inadmissible.

« Sachant aussi que juste après cette prière, la plupart de ces fidèles s'en vont. »

Ces rues sont occupées pendant plus de 1 heure 30, chaque vendredi (de 12h30 à 14h en hiver). Cela est illégal. Qu'ils

s'en aillent après ne change rien au fait qu'avant de s'en aller, ils commettent un délit en occupant illégalement ces rues.

« Et aussi qu'est-ce que tu veux que la police fasse?? »

Daniel Vaillant, l'indigne maire du 18^e arrondissement, refuse de demander à la police d'évacuer ces rues, car il est un islamo-collabo. Les policiers, si on leur en donne l'ordre, évacueront très facilement ces rues.

« Ils savent qu'ils sont en tort de ne pas leur avoir laissé le droit de construire une mosquée. »

C'est faux. Il y a des démarches précises à faire pour pouvoir construire une mosquée. Il faut respecter les procédures, les règlements d'urbanisme, et il faut pouvoir en financer la construction. Car les croyants, et eux seuls, doivent financer les lieux de culte (loi de 1905 sur la séparation des religions et de l'État). Or les musulmans réclament des mosquées, mais ne veulent pas payer pour l'intégralité de leur construction : c'est une hypocrisie scandaleuse. Alors, ils bloquent des rues, pour tenter, par ce chantage, d'obtenir des lieux de culte sans payer pour eux, comme pourtant tous les autres croyants le font (chrétiens, juifs, bouddhistes, etc.).

« Et pour les fidèles, comment veux-tu qu'ils fassent? »

C'est simple : ils doivent respecter la Loi, qui s'impose à tout le monde.

« Dans le Coran il est obligatoire d'aller faire la prière du vendredi à la mosquée. »

Pourtant, seuls 20% des musulmans sont des pratiquants, selon les enquêtes menées sur le sujet. Et peu importe ce que le Coran dit. La France est un État démocratique, avec des Lois auxquelles tout le monde doit obéir, les musulmans comme les autres. En France, ce sont les Lois françaises qui s'appliquent, pas ce que dit le Coran, la Bible, le Talmud, ou un autre livre religieux. Les personnes qui veulent vivre en accord avec le Coran ont 56 pays musulmans dans lesquels elles peuvent aller s'installer.

(Notons au passage qu'il est tout à fait possible, selon l'islam lui-même, de prier chez soi, dans son appartement – le

Coran ne mentionne aucune obligation d'aller dans une mosquée pour prier)

« Met toi une seconde à leur place. »

Non, les membres de Riposte Laïque respectent la Loi.

« Imagine toi que tu habites dans un pays, ou plutôt dans un quartier, où il y a une forte population qui parle la langue d'où tu viens, que tu sois croyant et pratiquant et que chaque dimanche (par exemple chez les chrétiens) il n'y est pas de lieu – c'est à dire une église – où tu puisse prier avec toute la paroisse..

Que vas-tu faire?? Tu vas essayer de trouver un lieu où pouvoir prier non?? »

Si j'habite un pays étranger, la première chose que je vais faire, c'est de respecter les lois de ce pays, les habitants de ce pays, les coutumes et traditions de ce pays. Je ne vais pas tenter d'imposer mes croyances ou ma religion aux gens qui m'accueillent dans leur pays.

« Moi en tout cas j'essayerais de trouver un endroit où prier et le seul endroit pouvant accueillir autant de monde c'est dans la rue... Malheureusement, moi quand je vois ça, je trouve ça honteux. »

Il est en effet honteux de ne pas respecter la Loi française, et de prier illégalement dans la rue.

« D'une part parce que dans notre religion il est interdit de faire du tort aux autres et de créer des conflits qui donne une mauvaise image de notre religion. »

Si cela était vrai, comment se fait-il que le Coran appelle presque à chaque page au massacre, au meurtre, etc. ? Comment se fait-il que les femmes soient opprimées dans tous les pays musulmans ? Comment se fait-il que chaque jour qui passe, des musulmans assassinent des non-musulmans sur toute la planète ? Voici une liste de quelques-uns des crimes commis par des musulmans contre des non-musulmans depuis 3 jours :

– 1er janvier 2011 : 21 coptes chrétiens assassinés en Égypte, à Alexandrie, par des musulmans, lors d'un attentat à la voiture piégée contre leur église.

– 30 décembre 2010 : 4 chrétiens assassinés à Bagdad, par des musulmans, lors d'attaques contre leurs maisons.

– 29 décembre 2011 : 86 chrétiens assassinés au Nigéria, dans la ville de Jos, par des musulmans, lors de 3 attaques à la bombe contre leurs églises.

« Mais je suis révolté parce que dans un grand pays comme la France il y a encore des cons à la tête du gouvernement qui n'essayent même pas d'arranger la situation. »

Tu viens d'écrire que « dans notre religion il est interdit de faire du tort aux autres », mais juste après cette phrase, tu insultes les représentants du peuple français. Ce n'est pas ainsi que tu vas arranger la situation.

« Bien au contraire, ils essayent d'envenimer la situation en laissant les personnes qui ne partagent pas les mêmes idées avec ce genre de problème. »

N'inversons pas les faits. Ce ne sont pas les membres du gouvernement qui prient illégalement dans la rue. Les gens qui enveniment la situation, ce sont ces musulmans qui bafouent délibérément la Loi française, et qui prouvent ainsi leur mépris pour la France.

Je terminerai ma réponse en t'informant qu'en Algérie, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Bouabdallah Ghlamallah, a déclaré, en juillet 2010 :

« Seul l'intérieur des mosquées est fait pour les prières et si celui-ci est rempli de pratiquants, les autres fidèles n'ont qu'à prier chez eux et non pas dehors ».

Et ce ministre algérien a interdit « de pratiquer la prière, celle du vendredi notamment, en des endroits publics, situés, pour être plus précis, à proximité des mosquées ». (2)

Voici un article d'un journal algérien sur ce sujet :

<http://www.letempsdz.com/content/view/41852/1/>

Ainsi, en Algérie même, pays pourtant musulman, il est strictement interdit de prier dans les rues ; et le ministre des cultes déclare que les musulmans peuvent prier chez eux.

Pourquoi donc la France devrait-elle tolérer chez elle ce que même un pays musulman interdit ?

Précisons que les mosquées devant lesquelles ont lieu ces

prières publiques interdites, en Algérie, sont des mosquées tenues par les plus intégristes (fanatiques) musulmans, ceux de la mouvance du GIA (organisation terroriste, responsable du massacre de 150.000 civils algériens de 1991 à 2002).

En France, les mosquées devant lesquelles ont lieu des prières musulmanes publiques sont, là aussi, comme par hasard, des mosquées tenues par les mouvances les plus radicales de l'islam (à Paris : mosquée de la rue Myrha, mosquée de la rue Polonceau, mosquée de la rue Jean-Pierre Timbaud), sans parler du « Collectif Cheikh Yassine » (qui soutient ouvertement le groupe terroriste islamonazi Hamas) qui organise des prières musulmanes illégales dans les rues de Drancy. (3)

Le fait que, aussi bien en Algérie qu'en France, ce soit devant les plus extrémistes mosquées qu'ont lieu ces prières publiques illégales, prouve bien qu'elles sont organisées délibérément pour imposer l'islam en public, dans un but politique et propagandiste.

Bonne année à toi,

Maxime Lépante pour Riposte Laïque.

1) Voici la liste de nos articles sur le scandale des prières musulmanes illégales :

<http://www.ripostelaique.com/Dossier-sur-les-prieres-musulmanes,6071.html>

Et voici la liste de nos vidéos sur les prières musulmanes illégales dans les rues de France :

<http://www.ripostelaique.com/Toutes-nos-vidéos-sur-les-prieres,6069.html>

2) Voir notre article sur ce sujet :

L'Algérie interdit les prières musulmanes dans les lieux publics, mais pas la France !

<http://www.ripostelaique.com/L-Algerie-interdit-les-prieres.html>

3) Voir notre vidéo sur ces prières musulmanes illégales dans les rues de Drancy, organisées par les fanatiques extrémistes du « Collectif Cheikh Yacine » :

<http://www.youtube.com/watch?v=rdle4F80vpU>

On pourra aussi se reporter à notre article consacré à ce

scandale :

Le « Collectif Cheikh Yassine » impose les prières musulmanes en pleine rue !

<http://www.ripostelaique.com/Le-Collectif-Cheikh-Yassine-impose.html>